



GRAND SEMINAIRE

2 rue des Frères

67000 STRASBOURG

Tél: 03 88 36 03 28

courriel: gdsem.stg@free.fr

Charte du Foyer des étudiants Grand Séminaire Sainte-Marie Majeure Année universitaire 2020 - 2021

Le Foyer des étudiants regroupe une trentaine de chambres au Grand Séminaire de Strasbourg pour y héberger des étudiants masculins de 18 ans et plus (ou dans leur 18^{ème} année).

Le Foyer est placé sous la responsabilité du recteur du Grand Séminaire.

Le Grand Séminaire est le lieu de formation des futurs prêtres.

Le Foyer des étudiants s'adresse tout particulièrement à des jeunes qui souhaitent bénéficier d'un cadre chrétien où les règles de vie basées sur le respect mutuel favorisent de bonnes conditions de travail et d'épanouissement.

La journée d'intégration du 12 septembre 2020 est obligatoire.

Elle a pour but d'apprendre à connaître les séminaristes, les étudiants et les responsables (prêtres, économe, intendant...).

Les étudiants qui le souhaitent peuvent assister aux offices célébrés à la chapelle des séminaristes. A plusieurs reprises durant l'année, ils seront conviés à des temps d'échanges et de convivialité avec les séminaristes (messe de rentrée, fête patronale, récollection d'entrée en Carême, récollection du Triduum Pascal, etc...).

Une fois par période scolaire (5x par an), les étudiants sont conviés à un office, un repas avec les séminaristes et une soirée communautaire selon le calendrier qui sera communiqué ultérieurement. La présence de chacun est obligatoire.

Chaque étudiant s'engage dans une œuvre ecclésiale, caritative ou éducative pour donner de son temps (1h/semaine min.) et se mettre au service du prochain.

Cette participation a pour but d'approfondir la foi chrétienne des étudiants, au service de l'Église, au long de leurs études universitaires. L'année passée au Foyer peut ainsi permettre une croissance vers une foi adulte.

Règlement intérieur

L'étudiant accepte les conditions d'hébergement suivantes :

- La chambre est individuelle et personnelle. Il est interdit d'héberger quelqu'un dans sa chambre. Les visites dans les chambres sont autorisées jusqu'à 20h30. Elles ne doivent en aucun cas gêner le voisinage. Le regroupement dans les chambres n'est possible que dans le cadre d'une motivation de travail. Il existe une salle de communauté (où est installé un téléviseur) et une cuisine à l'entresol à destination des étudiants.
- Il est demandé de respecter les autres, de les saluer courtoisement et d'avoir un comportement correct.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment. L'introduction ou la consommation de toute substance illicite dans l'enceinte du Foyer est strictement interdite. Le non-respect de ces consignes entraînerait le renvoi immédiat de l'étudiant.
- Il est interdit de cuisiner dans les chambres.
- Les réchauds et radiateurs sont interdits.
- Une laverie avec machine à laver et sèche-linge est disponible.
- Un local à vélo est à disposition des étudiants.
- Le silence est de rigueur de 21h à 8h.
- Le déplacement dans les couloirs doit se faire dans la discrétion pour ne pas gêner ceux qui travaillent ou dorment.
- Il est aussi demandé d'avoir le souci de l'hygiène dans sa chambre, de la garder propre en la nettoyant régulièrement (un aspirateur, un seau, une serpillière et des produits nettoyants sont à disposition). De même dans les lieux communs, notamment aux toilettes et douches et la salle de communauté. Un calendrier est affiché pour que chaque étudiant prenne sa part dans le nettoyage des lieux communs (douches, WC et poubelles).
- Les communications officielles (événements, invitations, etc.) adressées par les responsables du Séminaire aux étudiants se font uniquement par courriel.
- La salle de communauté et la cuisine doivent être tenus propres par tous les utilisateurs.
- Le Grand Séminaire décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. L'étudiant qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité (qui est dans sa 18^{ème} année en venant au Foyer) reste sous la responsabilité de ses parents qui autoriseront le Grand Séminaire à l'héberger.
- Le Grand Séminaire organise en début d'année scolaire (date communiquée ultérieurement) pour ses résidents une **Formation (de 2 heures) aux « gestes qui sauvent »**. **La participation de tous est requise.**

- L'étudiant qui ne respecte pas le règlement intérieur peut être renvoyé (conformément au contrat).

Ce règlement est valable pour tous les étudiants sans exception et pendant toute la durée du séjour sur le site.

Le directeur du foyer des étudiants
du Grand Séminaire :

L'étudiant
Nom:
Prénom :

Date :

Signature (précédée de « *lu et approuvé* ») :

Œuvre ecclésiale, caritative (ou humanitaire) ou éducative choisie:

.....

Nom et coordonnées du responsable:

.....

Nature de l'engagement:

.....